



REGLEMENT du CHALLENGE DEPARTEMENTAL C.S.O. CLUB 2009 du VAL D'OISE

L'esprit du challenge consiste à organiser un circuit d'épreuves de qualité afin de fidéliser les cavaliers sur les épreuves organisées dans le département et proposer une animation aux clubs pour les attirer vers la discipline et se préparer aux circuits officiels dans les meilleures conditions.

Le Calendrier :

| Organisateurs | Dates | Epreuves | Organisateurs | Dates | Epreuves |
|--|-----------------|-----------------------------|---|------------|-----------------------------|
| VALLANGOUJARD C. Equestre La Chapelle | 12/10/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 | NESLES la VALLEE C. Equestre C.H.N.V | 30/11/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |
| ANDILLY C. Equestre La Forêt | 19/10/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 | GENAINVILLE Association ACG | 14/12/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |
| BETHEMONT la Forêt C. Equestre Le Val Kalypso | Date a reporter | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 | L'ISLE ADAM Grandes Ecuries | 01/02/2009 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |
| L'ISLE ADAM Orée de la Forêt | 16/11/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 | AUVERS sur OISE Les Ecuries d'Auvers | 08/03/2009 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |
| VIGNY Le Centaure | 23/11/2008 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 | BOISEMONT C. Equestre L'EpINETTE | 22/03/2009 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |
| FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CLUB 2009 Cergy Pontoise | | | | 05/04/2009 | Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 |

Seules les dates indiquées servent au support du Challenge Départemental de CSO Club 2009.

Les épreuves : (règlement FFE CSO 2008 et application du règlement FFE CSO 2009 à parution).

| N° | Nom de l'épreuve | CAVALIERS | Barème sur les qualificatives | Barème championnat / finale |
|-----|-----------------------|-------------------------|-------------------------------|--|
| N°1 | Club 4 | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°2 | Club 3 | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°3 | Club 2 | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°4 | Club 1 | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°5 | Club 4 + de 27 ans | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°6 | Club 3 + de 27 ans | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°7 | Club 2 + de 27 ans | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |
| N°8 | Club 1 + de 27 ans | Voir règlement FFE CLUB | Barème A à temps différé | 2 étapes et 2 ^{ème} étape au chrono |

Epreuves hors challenge à programmer : Ponam C4P (BCDE ouverte), C2P, C3P, D2P, D3P, Club Poney 1, club poney 2.

Les épreuves CLUB servent de support à la validation des examens fédéraux en cours de compétition.

Engagement et déroulement des épreuves :

Engagement : Epreuves Club 1/+1/2/+2/3/+3/4/+4 : Par Internet ou sur place (suivant l'avant programme).

Montant de l'engagement : Epreuves Club : De l'ordre de 15. 00 € / engagement Internet, 40. 00 € / engagement sur place. Les engagements du championnat seront majorés.

Ordre des épreuves : Ordre des épreuves : Club 4/+4/3/+3/2/+2/1/+1.

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys

95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 ☎ 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192

Conditions de participations des cavaliers :

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du challenge :

1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours, délivré par un établissement affilié en Val d'Oise,
 2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,
 3. Ou être engagé par un établissement affilié en Val d'Oise,
- Un cavalier qui change d'établissement en cours de challenge ne pourra continuer les épreuves que s'il va dans un autre établissement du Val d'Oise.
4. Participations : Voir règlement FFE CSO CLUB.

Conditions de participations des chevaux :

- Participations : Voir règlement FFE CSO CLUB.

Tenues et harnachements :

Conforme au règlement FFE CSO CLUB.

Il est demandé aux cavaliers d'être en tenue aux remises des prix et s'ils sont à cheval de se faire représenter.

« CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB 2009 » par série : Classement des concours qualificatifs :

- Conforme au règlement FFE CSO CLUB de l'année en cours.

Remise de prix : Il est recommandé de récompenser un 1/4 des cavaliers classés.

Conditions de participations et règlement de la finale :

Le règlement des championnats départementaux FFE CSO CLUB sera appliqué. Classement spécifique + et - de 27 ans pour l'ensemble des épreuves.

Classement « CHALLENGE DEPARTEMENTAL de CSO CLUB 2009 » :

Ce classement est obtenu par l'addition des 3 meilleures performances obtenues dans la même série.

Calcul du classement : 3 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement challenge 2009". La base des récompenses de la Soirée des Champions 2009 est de 1 prix pour 4 partants avec classement spécifique + et - de 27 ans pour l'ensemble des épreuves. La participation à la finale est obligatoire.

Pas de possibilité de cumuler des points d'une série à l'autre (Exemple club 1/club 2) mais les cavaliers qui débutent le challenge dans une série de 26 ans et - et qui, en cours de challenge ont 27 ans, les points de qualifications acquis en série de moins de 26 ans et -, seront transférés dans les classements de 27 ans et +.

Pour un cavalier montant plusieurs chevaux dans une épreuve, seule sa meilleure performance sera prise en compte pour le classement championnat.

Pour un cavalier engagé sur plusieurs niveaux de championnats, seul le classement dans le championnat le plus élevé sera pris en compte pour le classement championnat.

Dans chaque série, un cavalier ne sera classé qu'une fois, sa meilleure performance, laissant sa seconde place au cavalier suivant pour le classement championnat. En cas de classement du même cavalier sur 2 séries différentes, c'est la meilleure place qui est retenue, en cas d'égalité de place, c'est la série supérieure qui est retenue.

Barème des points :

Chaque cavalier reçoit les points attribués par FFE, pour les qualifications aux championnats de France, à chaque qualificative.

(A confirmer) **Challenge DESTRIER COPAM clubs** : La société DESTRIER COPAM partenaire du comité départemental soutien les clubs du Val d'Oise par l'attribution d'une tonne de granulé DESTRIER aux clubs ayant le plus grand nombre de cavaliers classés dans le premier tiers de l'ensemble des séries d'une discipline.

(A confirmer) **Challenge MSA - Entraîneurs** : La Mutualité Sociale Agricole partenaire du comité départemental souhaite mettre à l'honneur les salariés des centres équestres par l'attribution de cadeaux.

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement concours FFE de l'année en cours.

Pour les autres cas, le Président du CDEVO et le Président de la Commission de CSO pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La Décision est sans appel.

Cette actualisation du : **23/09/2008** annule l'édition précédente.

CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys

95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : 0953015488 VO – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192